

Désignation de l'entreprise 3MB.BLLC										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 86 RUE PIERRE CURIE 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE															
SIRET		9 9 0 6 4 6 4 9 9 0 0 0 1 4													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		0 8		Durée de l'exercice précédent *											
										Exercice N clos le					
										3 1 0 3 2 0 2 6					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012									
			Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *			028		030									
	Immobilisations financières * (1)			040	903 842	042		903 842							
	Total I (5)			044	903 842	048		903 842							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070									
			Autres * (3)	072	38 487	074	38 487								
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	49 076	086		49 076							
	Charges constatées d'avance *			092	17 553	094		17 553							
	Total II			096	105 116	098		105 116							
	Total général (I + II)			110	1 008 957	112		1 008 957							
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		5 000							
	Écarts de réévaluation					124									
	Réserve légale					126									
	Réserves réglementées *			Copie certifiée conforme à l'original			130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		)	132								
	Report à nouveau					134									
	Résultat de l'exercice					136		(19 858)							
	Subventions d'investissement					137									
	Provisions réglementées					140									
	Total I					142		(14 858)							
Provisions pour risques et charges					Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		741 608							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		1 972							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169	752	)	172	5 218							
	Comptes courants d'associés					173		275 012							
	Autres dettes					175		5							
	Produits constatés d'avance					174									
	Total III					176		1 023 815							
Total général (I + II + III)					180		1 008 957								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	903 842							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2026 a une durée de 08 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 008 957,34 E.

Le résultat net comptable est une perte de 19 858,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/06/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Copie certifiée conforme à l'original

Matthieu BELLUC

✓ Certifié par ✱ youtrust

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 903 842

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		903 842		903 842
TOTAL		903 842		903 842

3.2 - Etat des créances = 56 040

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	56 040	56 040	
TOTAL	56 040	56 040	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 38 487

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	38 487
Disponibilités	
TOTAL	38 487

3.4 - Charges constatées d'avance = 17 553

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	0		
Titres émis ou variation du nominal	500	10,00	5 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	10,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 1 023 815

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	740 000	86 684	570 315	83 001
Dettes financières diverses	276 620	276 620		
Fournisseurs	1 972	1 972		
Dettes fiscales & sociales	5 218	5 218		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5	5		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 023 815	370 499	570 315	83 001

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 6 224

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	1 608
Fournisseurs	150
Dettes fiscales & sociales	4 466
Autres dettes	
TOTAL	6 224

3MB.llc

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros
Siège social : 86 Rue Pierre Curie 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
990 646 499 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 AOUT 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le dix-huit août,
A seize heures,

Monsieur Matthieu BELLUC,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 3MB.llc,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Matthieu BELLUC, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à -19 858,11 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -19 858,11 euros

Au compte « **report à nouveau** » -19 858,11 euros

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 20 257,36 euros.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Matthieu BELLUC

Matthieu BELLUC

✓ Certifié par  youtrust